



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 décembre 2021**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 08

Absents/Excusés : 06

Procurations : 03

Nombre de votes : 11

L'an deux mille vingt et un le 21 décembre à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal de Trémolat dûment convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la Présidence de Eric CHASSAGNE, Maire.

Conseillers municipaux présents : CHASSAGNE Eric, MATHIOTTE Patrick, ROUX Sonia, MAYER Joëlle, SCHEID Eric, ROUGIER Christian, LASSIGNARDIE Céline, LE GOFF Yannick,

Conseillers municipaux absents / excusés : QUEVAL-QUIGNON Florence, FOURÉ Estelle, MAGIS-TERLOUW Colette, ZALOGA Anna, LEONIDAS Christophe, CHAPALAIN Christian,

Procurations : MAGIS-TERLOUW Colette à ROUX Sonia, ZALOGA Anna à SCHEID Eric, CHAPALAIN Christian à MAYER Joëlle,

Secrétaire de séance : ROUGIER Christian,

Date de convocation du conseil municipal : 13 décembre 2021

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L 121.11 du Code des Communes.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer,

PRESENTATION DU PROJET DE LOTISSEMENT BOURG SUD

En présence Monsieur David BESSE, architecte

Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, présente l'architecte de Saint Martin des Combes, qui a été retenu par l'appel d'offres de Périgord Habitat, qui a travaillé à la conception et déposé le permis de construire pour « Lotissement Le Bourg Sud ». Il lui cède la parole afin de détailler ce projet, afin que l'assemblée en ait la parfaite connaissance. Il expose qu'il ne travaille pas seul mais avec plusieurs cabinets de bureau d'études : environnement, thermique... (Chauffage poêle à granulés + électrique mais très isolé, panneaux solaires, sèche serviette électrique dans les salles de bains... etc aujourd'hui plus de besoins de protection contre la chaleur que contre le froid...). Le projet consiste à construire 8 logements sociaux, 4 T2 3 T3 et 1 T4, programme confié par Périgord Habitat en partant sur des maisons traditionnelles de typologie d'habitat en phase avec l'architecture de périphérie « urbanisme médiéval ». Le terrain dispose d'une pente à gérer mais qui présente un intérêt. Le mélange de typologie de logement permet un intérêt pour l'insertion dans le paysage ; les constructions sont pensées en 4 groupes de logements sans étage, ce qui a plusieurs avantages : 1 mur mitoyen avec un logement de chaque côté qui permet d'éviter des fondations supplémentaires, cela limite la contrainte des courbes de niveaux pour l'accessibilité en rez-de-chaussée et laisse la place pour des espaces et des jardins de part et d'autre, d'un bassin d'orage et des plantations d'arbres. Il fait circuler des plans de masse. La voie d'accès dessert en partie haute le futur lotissement dont les logements sont répartis de part et d'autre de façon à avoir des jardins et espace de parking avec garage, dans le respect des consignes de l'Architecte des Bâtiments de France avec 2 types de toitures La réception serait prévue pour septembre 2023. Madame Joëlle MAYER interroge sur la sécurité de la voirie, Monsieur le Maire répond qu'un cheminement piéton encastiné devrait se faire indépendamment, vers le Hangar. Monsieur le Maire indique qu'une réunion aura lieu début janvier avec tous les gestionnaires de réseaux. L'architecte met en garde sur une présentation trop prématurée du projet, à cause des financements il faut attendre les appels d'offres et

s'assurer de la validité du projet en l'état. Une fois que les paramètres actés seront définitifs, suivront des affichages et des informations publiques

Le conseil municipal remercie l'architecte pour son intervention ; il quitte la séance.

CHATS ERRANTS

Monsieur le Maire remercie la bénévole, présente, d'avoir pris cette tâche à bras le corps et donne la parole pour exposer le sujet à l'assemblée. Depuis 2 ans, une 15zaine de chats ont été trappés et 7 adoptions ont eu lieu par des particuliers ou associations ; néanmoins certains sont dans de très mauvais états sanitaires. Les démarches auprès de la fondation Bardot ont permis d'obtenir des bons de stérilisation, les bénévoles ont également apporté une aide financière personnelle, qui ont permis de faciliter ces campagnes. Monsieur le Maire donne lecture des fiches de trappages réalisées par les bénévoles ... Le bilan sera transmis aux élus. Un poème de sensibilisation est également proposé pour le bulletin municipal ; il peut également être réalisée une exposition pour le café village ou une intervention dans l'école. Les trappes de femelles gestantes ont permis de limiter la prolifération néanmoins si cela reste sans suite, les efforts seront réduits à néant. Le point positif étant que ces campagnes ont permis des identifications et stérilisations par les propriétaires. Limiter la prolifération, permet de limiter la malveillance humaine et améliore les conditions de vies. Les bénévoles souhaiteraient l'achat d'une ou 2 cages ainsi que la communication via le bulletin municipal de la nécessité de stériliser et identifier les animaux par chaque propriétaire. Monsieur le maire souligne que cela est fait de manière récurrente dans l'écho du Cingle.

A ce propos la convention fourrière est à renouveler ce qui amène à anticiper ce point de l'ordre du jour.

SPA CONVENTION FOURRIERE N°D2021-12-01

Monsieur le Maire rappelle que la commune signe une convention annuelle avec la SPA de BERGERAC pour la mise en fourrière des animaux errants. Tous ces animaux, qui sont de plus en plus nombreux, doivent être gardés durant 8 jours en fourrière, ce qui augmente considérablement les charges de la SPA. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le renouvellement de cette convention. Il précise qu'en contrepartie de ce service la SPA demande une indemnité de 0.85€ par habitant.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer la convention fourrière entre la SPA et la commune de Trémolat,
- dit que celle-ci sera annexée à la présente,
- demande que les crédits soient prévus au budget.

Résultat du vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

ACHAT DE CAGES N°D2021-12-02

Au vu de l'exposé précédent, Monsieur le Maire sollicite l'avis de l'assemblée pour l'achat de cages de trappage chats/ragondins.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'achat de cages de trappage en vue de poursuivre la régulation de la population de chats errants (capture, stérilisation et remise en liberté sur site ...),

- fixe à 2, le nombre de cages de capture "modèle ragondin" à commander,
- demande que des devis soient demandés et étudiés
- délègue le Bureau pour choisir le moins-disant et procéder à la commande,
- mandate le Maire ou l'adjoint délégué pour signer les devis afférents.
- autorise l'utilisation de celle-ci par les bénévoles et les remercie.

Résultat du vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Monsieur Yannick LEGOFF connaît une autre personne sensibilisée à la cause, qui dispose également d'une cage et propose de les mettre en relation.

Remerciée par l'assemblée, la bénévole quitte la salle.

ORIENTATIONS DU PADD (PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLU N° D2021-12-03

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement et de développement durables dit « PADD » est l'un des documents constitutifs du (PLUi). C'est l'un des documents les plus importants dans le cadre de l'élaboration du PLU. Il s'agit d'un document obligatoire qui informe les élus et les administrés dans le cadre de l'approbation d'un plan local d'urbanisme, visant à indiquer les souhaits de développement d'un territoire : grands principes de développements en termes d'urbanisme et de transports. Le PADD est la bible du plan local d'urbanisme, c'est un document très intéressant qui porte à connaissance des objectifs architecturaux et économiques que souhaite mettre en place le territoire. A titre d'exemple : quelles sont les zones qui seront destinés à être davantage bâties et sous quelle forme architecturale, ainsi que les parties du territoire destinées à accueillir par exemple... les espaces agricoles. C'est l'article L. 122-1-3 du Code de l'urbanisme qui fixe les objectifs du PADD : urbanisme, logement, transports et déplacements, implantation commerciale, équipements publics, développement économique, développement du tourisme et outils culturels. Il va également définir tous les outils qui vont être mis en œuvre dans un avenir proche afin de renforcer les communications, renforcer la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers..

Le projet d'aménagement et de développement durable prévu par le code de l'urbanisme dans le plan local d'urbanisme n'est pas directement opposable aux demandes d'autorisation de construire. Le PADD est consultable d'une part en mairie, mais plus simplement sur internet. En effet, toutes les communes et les communautés de communes doivent publier sur leur site internet leur PADD. Par ailleurs, dans le cadre de la procédure d'élaboration d'un plan local d'urbanisme, le PADD est consultable lors de l'enquête publique avec les autres documents.

Les grandes orientations sont définies au niveau de la Région, puis plus localement au niveau du pays et après par le PLUiH. C'est la communauté de communes qui est compétente en la matière et a pris l'attache de 4 cabinets CITADIA : urbanisme et aménagement du territoire, EVEN Conseil : performance environnementale, MERCAT : Habitat et prospective territoriale, Aire Publique : communication Stratégie et concertation. Monsieur le maire donne lecture des documents. Chaque élu sera destinataire des documents. Le territoire se décompose de la sorte : 47 communes, 18 694 habitants (INSEE 2018) + 269 habitants en 20 ans, -436 habitants depuis 2008, 19% de couples avec enfants, 34% de ménage d'une personne, 12 789 logements recensés, 22,7% de résidences secondaires, 9,4% de logements vacants, 5 831 emplois, 63% des emplois dans le secteur tertiaire. Le PLUiH comprendra 1 – le rapport de présentation, 2- le PADD, - Les OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation, 4 – le Règlement, 5 – L Plan de Zonage et 6- Les Annexes. Il rappelle les grandes étapes du PLUiH: 2018 : le diagnostic du territoire, 2021 : le PADD, 2022 : la traduction règlementaire suivies de la validation en 2023, avec une concertation tout au long

du projet. Il détaille les grands enjeux regroupés autour de 4 axes : l'agriculture, la qualité du cadre de vie, la maîtrise de l'espace, et le bien-vivre offert aux habitants, touristes et entreprises autour de 2 axes : n°1 : Renouer avec une attractivité démographique liant qualité d'accueil et complémentarité de nos communes et bassins de vie de proximité, n°2 : Construire une économie durable et pérenne valorisant nos multiples ressources, potentiels et atouts. Le PADD ayant été débattu en conseil communautaire du 15 juin 2021, il appartient à chaque conseil municipal de s'exprimer à son tour sur les orientations générales du PADD

Après discussions et débats autour du PADD du PLUiH de la CCBDP, Le conseil municipal prend acte.

REMARQUE : Monsieur le Maire complète l'information par les éléments suivants qu'il a obtenus en assistant à une réunion du SCOTEB, Syndicat intercommunal du Bergeracois. Ces éléments corroborent la baisse drastique des surfaces constructibles. L'objectif est la densification des bourgs ou hameaux. Trémolat sera très limité avec les zonages existants, les objectifs de la loi sont très restreints et en baisse jusqu'à 2050 où l'on sera à zéro artificialisation nette, il faudra faire avec l'existant voire la re naturalisation des zones urbanisées. Les cabinets travaillent à délimiter les dents creuses. Le constat est à la raréfaction des surfaces constructibles.

COMPTE RENDU DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) DE LA CCBDP

Plusieurs réunions finances ont eu lieu avec la CCBDP. Les inquiétudes sur le financement et le système des prélèvements des communes ne sont pas aussi sévères que ce qui avait été allégué ; il n'y aura pas pour l'instant de mouvements sur les attributions de compensation aux communes, dont le montant n'est pas négligeable. Une nouveauté en cours de réflexion est le pacte financier a pour objectif d'abonder les financements de la communauté de communes en faisant chuter ceux dus aux collectivités. La taxe d'aménagement pourrait être perçue par la CCBDP à la place des communes. Des disparités existent entre les communes : entre celles qui n'en perçoivent pas et Trémolat qui est aux environs de 4 500€/ans (moyenne sur 3 ans /2018 à 2020). Cette taxe est en lien avec les autorisations d'urbanisme fera partie de prochaines négociations... La commune de Trémolat est actuellement assez bien placée. Les éléments financiers restent stabilisés pour le moment.

RENDEZ VOUS SOUS PREFECTURE DU 17 DECEMBRE DIFFEREND ASSAINISSEMENT CCBDP/ COMMUNE

Monsieur le Maire informe qu'il s'est rendu en sous-préfecture avec la secrétaire de Maire afin de participer à la réunion de médiation relative au différend sur le transfert de la compétence assainissement à CCBDP au 1^{er} janvier 2017 alors que la commune avait principalement financé les travaux et la communauté de commune par la suite principalement encaissé les subventions, organisée par Monsieur le Sous-Préfet accompagné de son Directeur de Cabinet en présence de la Monsieur le Président et d'une comptable de la CCBDP, ainsi que des 2 percepteurs de Lalinde et Le Bugue. Après plusieurs rendez-vous avec la CCBDP, la commune n'avait jamais eu gain de cause pour récupérer les avances réclamées de 106 000€. Le nouveau président avait également été rencontré mais la commune n'était pas redevable, selon leurs explications. Un cabinet d'avocat avait été sollicité et à permis de conforter la position municipale. La CCBDP y exposait que la commune avait récupéré ses excédents et demandait à la CCBDP le remboursement en doublon. Madame la perceptrice du Bugue a pu, en s'appuyant sur son collègue de Lalinde pour confirmer ses dires, démontrer

que la commune de Trémolat avait repris ces déficits. A l'issue de la réunion, Monsieur le Sous-Préfet a acté que la CCBDP devait à la commune de Trémolat car elle a réalisé 59% des dépenses, en appliquant ce ratio aux subventions : la soulte s'élève à 122 530€ (alors que la commune n'avait encaissé qu'un acompte 35 000€). Monsieur le Maire a accepté l'étalement de la somme. Par ailleurs, il a rencontré à nouveau le Président qui s'est excusé d'avoir fait une mauvaise interprétation. Une nouvelle rencontre aura lieu, en temps utile avec le Président en vue de s'accorder sur les modalités financières, le montant définitif et/ou étalement de la somme. Monsieur le Maire rappelle en sus, les arrangements relatifs à la vente de terrain que la commune à concéder pour permettre l'achèvement de cette 5° tranche, qui n'ont toujours pas été notariés.

RECENSEMENT DES ALEAS MOUVEMENTS DE TERRAIN

Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, donne lecture d'un courrier de la préfecture qui expose que le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières ...) est chargé d'identifier tous les mouvements de terrains (coulées de boues, effondrement de berges, glissements, éboulements...) et en sollicite le recensement pour les intégrer dans les porter-à-connaissances communaux. Monsieur le Maire informe que le courrier vient d'être réceptionné le 13 décembre 2021, alors qu'il est daté du 18 novembre 2021. Messieurs Yannick LEGOFF et Christian ROUGIER se portent volontaires pour suivre ce dossier. Un appel aux administrés via mailing et bulletin municipal sera rédigé afin de permettre à chacun de faire remonter les informations locales dont il a connaissance.

Par ailleurs, Messieurs le Maire et 2° adjoint ont réalisé un recensement des murs de soutènement et ponts.

SPA – évoqué précédemment CF plus haut.

RAPPORT DE CONTROLE DES BORNES INCENDIE RDE24

Monsieur le Maire rappelle que délégation a été faite à la Régie Départementale des Eaux RDE24 (qui gère actuellement le réseau d'eau communal) de l'entretien et du contrôle des points incendie. Il donne la parole à Monsieur le 2° adjoint qui expose les tâches déléguées. A l'issue, il présente le rapport transmis en retour de l'entretien de ceux-ci. Le service est bien réalisé.

Madame la 3° adjointe interpelle à ce propos sur le réseau incendie de Lescodelpont.

SIAEP (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EAU POTABLE) DES 2 RIVIERES

Monsieur le Maire et le 2° adjoint ont assisté ce jour à une réunion du SIAEP. Le syndicat a changé de structure c'est devenu un Syndicat Mixte = SMAED syndicat constitué de communes et de la communauté d'Agglomération de Grand Périgueux. A cette réunion, était également présent le cabinet d'études CESO, la question se pose de savoir à qui s'adresser pour le réseau d'incendie. Sachant que 2 nouveaux permis de construire sont déposés cet aménagement est incontournable. Madame la 3° adjointe est missionnée pour savoir qui a la responsabilité de déplacement de la borne à Incendie CESO/RDE.

Autre projet pour être complet sur le sujet incendie : la géomembrane est une réserve souple étanche Le géotextile est la toile insérée au-dessous. C'est l'idée qui devrait être mis en œuvre dans le secteur de la Grange du Bos qui doit à nouveau être étudié avec le service incendie.

Madame Joëlle MAYER demande une liste des sigles utilisés couramment.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS, DELEGATIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

MINI GOLF

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu les gérants du minigolf pour faire un point annuel sur leur activité, qui a été impactée par les difficultés sanitaires, mais qui manifestement ont pu travailler au cœur de la saison sans forcément faire de bénéfice, ce qui néanmoins a créé une activité. Ils n'ont pas pu quantifier de manque à gagner à cause du café associatif. L'objectif est d'améliorer leur signalisation en sortie du village. Ils ont fait des travaux et parallèlement ont subi des dégradations (motos...)

SOLIHA

Monsieur Yannick LEGOFF rend compte de la réunion à laquelle il a participé avec Adaptab'logement qui reflète l'adaptation du logement au handicap. Cette opération permet d'obtenir des financements pour adapter son logement au vieillissement. SoLHIA (associatif, conventionné par le département) est la structure qui via le Département instruit les dossiers de demande d'aide (monte-escalier, salle de bain etc...). L'information sera donnée par mailing.

AGENT D'ACCUEIL

Monsieur le Maire reprend le sujet abordé lors du précédent conseil, les candidatures reçues depuis le précédent conseil municipal n'ont pas donné satisfaction. Monsieur le Maire a reçu, à nouveau, la personne en poste et accepte de renouveler son contrat pour une durée de 3ans.

SIAEP DES 2 RIVIERES / SMAED

Lors de la réunion du comité syndical SMAED (Cf plus haut) de ce jour, il a été voté le réaménagement du château d'eau des Clidoux pour 235 mille euros environ. Par ailleurs, le CESO doit se rendre sur place pour étudier la mise en place du réseau d'eau pour le futur lotissement. En outre, les tarifs de l'eau vont augmenter un peu, même si la part syndicale n'a pas bougé, car Trémolat-Calès avaient déjà été pénalisés par la convergence des prix lors des précédentes fusions de syndicats. La part RDE, va elle augmenter en raison des formules de révision qui avaient été conclues dans le contrat passé avec les collectivités, pour lequel nombres de paramètre entre en jeu dans ce calcul, notamment la hausse des matières premières ... Pour Trémolat, en 2022 : invariable pour la par Syndicat 57€ de part fixe et 0.72€/m³ mais l'exploitant passe de 46.59 à 48.61 et de 0.615 à 0.642€/m³ pour le part variable. Il souligne donc que la facture de référence (INSEE) de 120 m³ annuels par abonné va augmenter de 263.79€ en 2021 à 269.05€ en 2022. Par contre, le taux de renouvellement du réseau n'est pas suffisant (de 0.5 alors qu'il devrait être de 1). Un autre élément s'y rajoute de par la loi, il s'agit de la lutte contre les CVM (chlorure de Vinyle) présent dans certaines

canalisations PVC d'avant 1980. Un budget de surveillance est d'analyses est en place, qui sera suivi de travaux.

QUESTIONS DIVERSES

COLIS

Les colis aux séniors sont arrivés, les tournées sont à finaliser afin de distribuer au plus vite. Le principe étant de ne pas rencontrer les mêmes administrés chaque année. L'adressage permettra également de différencier les circuits...

MANIFESTATIONS

Marrons Vin Chauds ont été annulés, par ailleurs le réveillon du Comité des Fêtes aussi, à cause de la crise sanitaire. Le repas du conseil avec le personnel également. Les Vœux à la première alerte, l'intention était de maintenir les vœux du Maire et du conseil municipal sans le vin d'honneur, partie plus complexe, à la dernière alerte de la préfecture, il faut se résoudre à annuler sur recommandation formelle des services de l'Etat.

JOSEPHINE BAKER

Le Conseil Départemental a fait réaliser une fresque en hommage à Joséphine BAKER et en a fait éditer des tirages en affiches pour les communes. Un cadre sera acheté pour installer ce tableau en bonne place.

OCCITAN

Un livre et CD de Peyragudes ont été également adressés aux communes par le Conseil Départemental en vue de favoriser la pratique de l'occitan.

COMMUNICATION

Madame Joëlle MAYER rappelle qu'il manque l'édition pour le bulletin municipal.

ECLAIRAGE

Monsieur Christian ROUGIER relance sur les questions d'éclairage public diverses. Monsieur le Maire propose de voir avec le SDE, le jour de la réunion des réseaux pour le lotissement, en aparté ensuite, ce sera l'occasion de voir les référents sur site et de les questionner sur les éléments en attente et demander les devis nécessaires.

Monsieur Yannick LE GOFF souligne à nouveau la multiplication des poteaux réimplantés sur le Chemin des Truffières ; des poteaux bois remplacés par 18 poteaux béton.

RADAR PEDAGOGIQUE

Monsieur Christian ROUGIER sollicite la remise en service du radar pédagogique rue Saint Hilaire avec un risque accidentogène important. Les services techniques doivent ramener la batterie à la mairie afin de voir s'il est possible de la remplacer. Monsieur le Maire

informe qu'il s'est engagé à l'implanter route de Soulalève en priorité. Le réglage est technique, c'est la complexité de l'implanter à différents endroits.

AU FIL DU TEMPS

Madame la 3^o adjointe annonce qu'aucun devis n'a été reçu pour les panneaux du sentier d'interprétation au Cingle ; Monsieur le Maire ajoute qu'il participé à l'assemblée générale du CAUE (Comité d'Architecture Urbanisme et Environnement) qui a édité des brochures avec une belle photo du Cingle et des panneaux d'interprétation en couverture. Elle est chargée de relancer Au Fil Du Temps.

AGENDA REUNIONS A VENIR

Le 22 décembre 2021 se tient à la Gendarmerie une réunion en lien avec la protection des élus. Monsieur Eric CHASSAGNE, Maire, y assistera.

Un COPIL des sites classés aura lieu le 5 janvier 2022.

Madame Sonia ROUX, 3^o adjointe ajoute qu'un CODIR Tourisme est programmé le 6 janvier ; Monsieur le Maire lui demande de transférer le mail dont la mairie n'est pas destinataire.

Un conseil communautaire aura lieu le 18 janvier 2022.

Le prochain conseil municipal est prévu pour le 21 janvier 2022 à 20h30.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50
Au registre suivent les signatures*

AFFICHE LE :

ORDRE DU JOUR / SEANCE 21/12/2021 **ET N° DES EXTRAITS DES DELIBERATIONS**

PRESENTATION DU PROJET DE LOTISSEMENT BOURG SUD

En présence Monsieur David BESSE, architecte

CHATS ERRANTS

SPA CONVENTION FOURRIERE N°D2021-12-01

ACHAT DE CAGES N°D2021-12-02

ORIENTATIONS DU PADD (PLAN D'AMENAGEMENT ET DE

**DEVELOPPEMENT DURABLES DU PLUI N° D2021-12-03
COMPTE RENDU DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES
CHARGES TRANSFEREES) DE LA CCBDP**

RENDEZ VOUS SOUS PREFECTURE DU 17 DECEMBRE

DIFFEREND ASSAINISSEMENT CCBDP/ COMMUNE

RECENSEMENT DES ALEAS MOUVEMENTS DE TERRAIN

SPA – évoqué précédemment CF plus haut

RAPPORT DE CONTROLE DES BORNES INCENDIE RDE24

SIAEP => SMAED

**COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS, DELEGATIONS ET GROUPES DE
TRAVAIL**

MINI GOLF

SOLIHA

AGENT D’ACCUEIL

SIAEP DES 2 RIVIERES

QUESTIONS DIVERSES

COLIS

MANIFESTATIONS

JOSEPHINE BAKER

OCCITAN

COMMUNICATION

ECLAIRAGE

RADAR PEDAGOGIQUE

AU FIL DU TEMPS

AGENDA REUNIONS A VENIR

Le Maire

CHASSAGNE Eric,

Le secrétaire de séance

ROUGIER Christian,

MATHIOTTE Patrick,

ROUX Sonia,

MAYER Joëlle,

SCHEID Eric,

LASSIGNARDIE Céline,

LE GOFF Yannick,

Procurations :

MAGIS-TERLOUW Colette à ROUX Sonia,

ZALOGA Anna à SCHEID Eric,

CHAPALAIN Christian à MAYER Joëlle,